



**PROCES VERBAL SYNTHETIQUE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2022**

**Secrétaire de séance** : M. CHAUVET Bruno.

Le compte rendu de la réunion du 10 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**2022-11-01 CONVENTION SYDEV : TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE RUE PIERRE BRISSON - AVENANT N°1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et l'unanimité :

- ACCEPTE l'avenant n°1 tel que présenté ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec cet avenant.

**2022-11-02 CONVENTION SYDEV : TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE RUE DE LA THIBIE - AVENANT N°1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et l'unanimité :

- ACCEPTE l'avenant n°1 tel que présenté ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec cet avenant.

**2022-11-03 CONVENTION SYDEV : EFFACEMENTS RUE DE LA THIBIE - AVENANT N°1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et l'unanimité :

- ACCEPTE l'avenant n°1 tel que présenté ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec cet avenant.

**2022-11-04 AUBERGE DES ARTISTES : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité, décide :

- DE VALIDER les avenants des lots n°2, n°3, n°6 et n°8 aux marchés de travaux de réhabilitation de l'Auberge des Artistes tel que présentés ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec ces avenants.

**2022-11-05 CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE DEFINISSANT LES MODALITES DE LA PRESTATION PAIE**

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'ADHERER au service « prestation paie » assuré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée à compter du 01 janvier 2023.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la présente convention.

**2022-11-06 CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE RELATIVE A LA GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES**

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention proposée par le Département de la Vendée relative à la gestion des espaces naturels sensibles situés sur le territoire communal.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la présente convention.

**2022-11-07 CONSTITUTION DE PROVISIONS BUDGETAIRES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE la création d'une provision pour créances douteuses.
- FIXE le montant de la provision pour créances douteuses imputée au compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants) à 1 002,65 € pour le budget général.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires la mise en œuvre de cette provision.
- AJUSTE les crédits du budget primitif 2022 en conséquence.

**2022-11-08 RAPPORT D'ACTIVITE 2021 VENDEE EAU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport d'activité 2021 établi par Vendée Eau.

*Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en mairie.*